
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections Commission Consultative Paritaire Départementale

Le 7 avril 2011, les assistants maternels et les assistants familiaux ont élu leurs représentants à la commission consultative paritaire départementale, dont le mandat est de 6 ans.

Cette commission donne un avis sur les restrictions, les suspensions et les retraits d'agrément, ainsi que sur le bilan des agréments et de la formation.

La CFDT a fortement progressé car partie de la 4^{ème} place lors des élections 2005, elle arrive en tête pour ces élections de 2011.

Malgré la présence de 7 listes pour ces élections, **elle devient la 1^{ère} organisation syndicale représentative des assistants maternels et familiaux** devant les autres syndicats mais aussi devant les 3 associations corporatives de ces salariés.

La CFDT est la seule organisation syndicale ayant progressé (+5,5 points) par rapport à 2005.

Les assistants maternels et les assistants familiaux ont donc fait le choix d'une organisation syndicale qui les accompagne, est à leur écoute et défend concrètement leur droit au travail.

Contact : Annie GUILLOUX
06 74 69 83 73